

**SUBORDONNANT « POUR QUE » VERS UNE VARIATION  
STYLISTIQUE DU SUBJONCTIF DANS LE FRANÇAIS DES ROMANS  
AFRICAINS**

**Elongo Arsène**

Université Marien Ngouabi, Congo

*elongoarsene@gmail.com*

**Résumé :** *Notre article examine le subordonnant « pour que » dans l'intérêt d'analyser ses variations temporelles à travers une complexe. Ainsi, le cadre de notre étude porte sur le corpus issu des romans francophones africains. Dans cette perspective, les résultats attendus portent sur les variations normatives et les variations novatrices du subjonctif employé avec le subordonnant « pour que ». Pour traiter un tel sujet, nous appliquons les approches systémiques et pragmatiques qui nous permettent de montrer si les variations temporelles du subjonctif employé avec le subordonnant « pour que » relèvent soit de la norme endogène soit de l'écart novateur voulu par l'utilisateur.*

**Mots clés :** *variation normative, variations stylistiques, usages novateurs, présent et passé composé*

**Abstract:** *Our article examines the subordinate "for that" in the interest of analyzing its temporal variations through a complex. Thus, the framework of our study focuses on the corpus of African Francophone novels. In this perspective, the expected results relate to the normative variations and the innovative variations of the subjunctive used with the subordinate "so that". To deal with such a subject, we apply the systemic and pragmatic approaches that allow us to show whether the temporal variations of the subjunctive used with the subordinate "so that" belong either to the endogenous norm or to the innovative gap wanted by the user.*

**Keywords:** *Normative variation, stylistic variations, innovative uses, present and compound past*

## ***Introduction***

Notre étude examine les variations stylistiques du subjonctif à travers le subordonnant de but « pour que » dans le français des romans africains. Ainsi, inscrit dans le contexte de la grammaire et de la stylistique, le choix d'analyser des variations temporelles du subjonctif à travers le subordonnant de but « pour que » se justifie par ses usages anciens et nouveaux dans les romans africains. De plus, des nombreux travaux publiés sur des variations temporelles du subjonctif se focalisent sur la proposition subordonnée complétive « que » et non sur la proposition subordonnée finale ou de but « pour que ». Ainsi, notre objectif vise à étudier des variations temporelles du subjonctif employé avec le subordonnant de but « pour que », et nous voulons montrer que lesdites variations temporelles résultent des changements causés par une évolution diachronique des normes langagières. Ces changements d'usage stylistiques du subjonctif peuvent être engendrés par des rénovations sociétales ou par des compétences énonciatives et codiques du locuteur.

Notre problématique est centrée sur la norme temporelle du subordonnant « pour que », parce qu'il semble subir une variation diachronique (l'usage nouveau en rupture avec le bon usage dans l'évolution de la langue), une variation diatopique (l'usage dépendant d'une aire linguistique avec ses usagers) et une variation stylistique par des registres de style. Toutefois, la variation stylistique du subordonnant « pour que » reste l'objet fondamental de notre étude. Ainsi, ces questions forment le fil conducteur à notre problématique : comment la servitude temporelle du subjonctif employé avec le subordonnant « pour que » connaît-elle une variation diachronique et diatopique dans le français des romans africains ? Pourquoi le subordonnant « pour que » crée-t-elle une variation stylistique dans le français des romans africains ? Ces questions nous conduisent à formuler une double hypothèse : la première cherche à confirmer si, dans les usages du subordonnant « pour que », les variations stylistiques du subjonctif dépendraient des motivations d'un usager ou d'un écrivain novateur du style et de la langue dans son contexte géographique. La seconde hypothèse demande si la valeur stylistique du subjonctif avec le subordonnant du but remet en cause le fixisme du bon usage dans le fonctionnement de la langue française.

Avec une telle problématique, nous appliquons quelques principes des approches systémiques et pragmatiques. L'approche systémique permet des interactions temporelles entre la principale et la subordonnée finale ou de but. La méthode pragmatique nous aide à étudier les variations stylistiques du subjonctif, comme des usages influencés par le contexte d'énonciation et de la réception. Au-delà de ces approches, il est fondamental de présenter le corpus et

quelques travaux consacrés diachroniquement aux acceptions définitionnelles du subjonctif dans les grammaires françaises traditionnelles et contemporaines.

### 1. *Cadres théoriques sur le subjonctif*

Dans les grammaires traditionnelles du XIX<sup>e</sup> siècle, nous retenons deux études consacrées au subjonctif. Dans le premier ouvrage, *Grammaire de l'Académie, principes de grammaire française*, Lamotte et Bescherelle (1841, p.151) exposent quelques acceptions et usages codiques du subjonctif en écrivant : « on se sert du subjonctif après les verbes ou les expressions qui marquent **le doute, le désir, la crainte, la nécessité**. (...) On emploie ordinairement le subjonctif après un verbe accompagné d'une négation ou qui exprime une interrogation ».

Aussi Bescherelle énonce-t-il des valeurs normatives du subjonctif employé avec des propositions subordonnées, des propositions interrogatives, des « expressions conjonctives » et des « phrases elliptiques ». Outre des grammaires traditionnelles, on repère également des acceptions du subjonctif dans les grammaires contemporaines. Ainsi, on recense trois acceptions sur des usages et des valeurs du subjonctif dans les manuels de la grammaire et de la stylistique. La première acception du subjonctif suggère la vision du sujet et du paramètre de l'énonciation. A cet égard, A. Dauzat (1954, p.178) montre que le subjonctif introduit des valeurs discursives liées à la vision du sujet, lorsqu'il déclare : « le subjonctif exprime une idée de potentialité et de doute qui infuse au verbe la personnalité du sujet. (...) Ce mode est commandé par les verbes marquant l'attente, la crainte, le doute. ».

De plus, D. Denis et A. Sancier-Château (1994, p.486-487) considèrent la modalité subjunctive comme introducteur subjectif de l'énonciateur, puisqu'elles ajoutent : « Le subjonctif rend compte, comme on l'a vu, de la visée de l'énonciateur qui insère le fait décrit dans le champ des possibles et non dans le monde de ce qui est vrai pour lui ». Le subjonctif peut marquer un paramètre énonciatif du locuteur dans une situation de la communication. Telle est l'analyse que développe S. Gagnon (1992, p.217), lorsqu'elle écrit : « une recherche qui veut vérifier la présence de la modalité subjunctive doit également s'intéresser à certains facteurs sociaux ». La description du subjonctif implique la prise en compte de la position du locuteur et du destinataire.

Ainsi, H. Nolke (1985, p.61) introduit, dans l'analyse du subjonctif, la notion de la polyphonie : « Le subjonctif est un marqueur syntaxique de polyphonie interne au sens strict ». Le subjonctif employé dans une subordonnée est motivé par la subjectivité de l'énonciateur, puisque la subjectivité établit un

lien, selon M. Winters (1991, p.16), avec les variantes du subjonctif comme le doute, l'incertitude, l'appréciation et le jugement.

Dans la deuxième acception, virtualité, l'imagination, l'incertitude et le non-jugement composent une valeur définitionnelle du subjonctif dans une perspective descriptive et sémantique. Dans *Mots à la pensée : Essais de grammaire de la langue française*, J. Damourette et Edouard Pichon (1936, p.479) analysent le subjonctif comme une valeur de non-jugement. Ils pensent : « le subjonctif apparaît essentiellement comme le mode du non-jugement ». Au-delà de la valeur du non-jugement, on répertorie d'autres usages du subjonctif dans les travaux de Georges Gougenheim (1938) comme l'ordre, la supposition, la concession, l'indignation et l'éventualité. D'autres études plus récentes renouvellent des questions sur des emplois et des valeurs virtuelles et incertaines du subjonctif.

Dans *La Grammaire d'aujourd'hui*, M. Arrivé, F. Gadet et M. Galmiche (1986, p.635) considèrent le subjonctif comme marqueur des « procès virtuels, imaginés ». On retrouve une telle analyse du subjonctif dans la réflexion de M. Conforti (2014, p.5) résumée dans cette analyse : « Le subjonctif apparaît à chaque fois que le locuteur entre dans le monde du possible ». L'éventualité du verbe devient, pour D. Denis et A. Sancier-Château (Id, p.487-488) une caractérisation modale du subjonctif, puisque cette éventualité peut recevoir trois valeurs : « une éventualité supposée », une « éventualité concédée » et une « éventualité dépassée ». Dans une telle visée, Dans *Grammaire du sens et de l'expression*, P. Charaudeau (1992, p.485.) pense que le mode subjonctif est un « marqueur de réalisations potentielles ou encore éventuelles. ». L'action incertaine du procès-verbal est une valeur du subjonctif. On le lit dans cette analyse de P. Hanse : « dans mon étude sur la valeur modale du subjonctif(...), j'ai tâché de montrer que ce mode se prête comme une forme adéquate à l'énoncé de ce qu'on se refuse ou hésite à placer sur le plan de la réalité, on ne s'engage donc pas sur la réalité du fait visé ; celle-ci est souvent incertaine. ».

Troisième acception du subjonctif est définie, selon M. Gross (1978, p.56), comme une actualisation du sentiment ou de l'expressivité (volonté, souhait et crainte). Ainsi, dans *Grammaire du français*, D. Denis et A. Sancier-Château expliquent que le subjonctif peut avoir des valeurs, « de souhait », « de vœux », « de prière » et « d'exclamation ». Dans ce but, M. Cressot (1983, p.172) définit le subjonctif comme marqueur de l'affection : « Subjonctif-Avec ce mode, nous quittons le **domaine intellectuel** pour pénétrer dans l'**affectif**. Mode héréditaire, il est chargé des emplois fondamentaux du subjonctif latin des *fiats*, et partiellement des emplois du subjonctif dubitatif et hypothétique latin. Il traduit une double attitude de la pensée : d'abord elle ne considère pas

le fait d'une réalité certaine ; ensuite, elle n'est pas en repos, tendue qu'elle est par le sentiment, par le désir, le regret, la crainte ». Le subjonctif, expression du sentiment, fonctionne dans une syntaxe libre ou dépendante. C'est pour cela, C. Demaizères (1997, p.58) développe trois catégories dépendantes du subjonctif : complétives, relatives et circonstancielles.

Après la présentation des acceptions du subjonctif en grammaire, il est nécessaire de présenter le corpus dans lequel nous abordons des usages du subjonctif dans les romans africains.

## 2. Corpus

Dans notre étude, nous choisissons le corpus du subjonctif répertorié dans quelques romans africains de ces écrivains : Ferdinand Oyono (*Le Vieux Nègre et la médaille*, 1956), Dominique M'fouilou (*Les Corbeaux*, 1980) ; Alain Mabanckou (*Demain j'aurai vingt*, 2000), Emmanuel Dongala (*Le Feu des origines*, 1998), Henri Lopes (*Le pleurer-rire*, 1982, *Une Enfant de Poto-poto*, 2012), Scholastique Mukasonga (*Notre Dame du Nil*, 2012), Sony Labou Tansi (*Commencement de douleur*, 1995), Amadou Hampaté Ba (*L'Etranger destin de Wangrin*, 1973), Boubacar Boris Diop (*Kavena*, 2006)), Henri Djombo (*Sur la braise*, 2000), Makouta Mboukou (*Les Exilés de la forêt vierge ou le grand complot*, 1981 et *Les Dents du destin*, 1984)) et Ahmadou Kourouma (*En Attendant le vote des bêtes sauvages*, 1998) et Mukala Kadima-Nzuji (*La Chorale des mouches*, 2003).

## 3. Principale au présent et variations temporelles du subjonctif

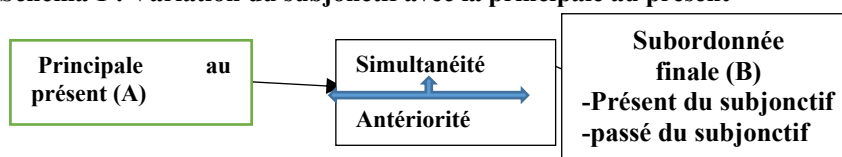
Les variations stylistiques sont observables, lorsqu'on étudie la subordination systématique entre la principale et la subordonnée finale introduite par *pour que*. Dans le cadre de notre corpus, on remarque deux variations temporelles du subjonctif employé avec la subordonnée finale dans quelques écrits des écrivains francophones. Autrement dit, on recense des variations normatives du subjonctif avec le subordonnant « *pour que* » et des variations stylistiques et novatrices du subjonctif avec la proposition subordonnée finale *pour que*.

### 3.1. Variations normatives entre la principale et la subordonnée finale

La principale au présent de l'indicatif offre à la subordonnée finale au subjonctif, deux variations temporelles : a) variation du présent du subjonctif, b)

variation du subjonctif au passé du subjonctif. Dans notre corpus du français écrit des écrivains francophones, on remarque qu'une variation normative est choisie, il s'agit de la variation du présent du subjonctif en absence de celle du passé du subjonctif. Dans cette perspective, nous appliquons la norme temporelle du subjonctif dans le cas de la subordination, énoncée par J. Hanse (2000, p.244), lorsqu'il écrit : « Au subjonctif. Lorsqu'on que le verbe principal est au présent ou futur , le verbe subordonné (...) se met au présent pour exprimer la simultanéité ou la postériorité par rapport au fait de la principale ou passé pour exprimer l'antériorité par rapport au fait de la principale ou à un moment à venir que l'on précise ». La variation temporelle du subjonctif peut se fonder sur la variation aspectuelle entre la variante de la simultanéité entre celle de l'antériorité, comme le montre ce schéma.

### Schéma 1 : Variation du subjonctif avec la principale au présent



Selon ce schéma, le système (B) du subjonctif est considéré comme le système de la servitude et de la variation temporelle. Si la subordonnée principale est au présent, dans la subordonnée finale, le locuteur a la possibilité d'opérer un choix entre la variante temporelle de la simultanéité et celle de l'antériorité. En général, nous n'étudions pas trois valeurs temporelles du subjonctif ou des effets produits entre le verbe principal et le verbe subordonné, mais notre analyse se limite à l'effet temporel de la simultanéité, parce que des valeurs temporelles de l'antériorité et de la postériorité semblent présenter moins d'occurrences pertinentes pour les retenir comme phénomène d'étude dans notre corpus. Ce corpus nous offre l'usage du présent de la subordonnée principale employé avec le présent de la subordonnée finale, comme l'indiquent ces exemples :

- (1) « **Elle compte** sur toi, **pour que tu y sois** sa compagne »  
(Mukassonga, Id : 143)
- (2) « Ta réputation **est** trop évidente pour que **je puisse en douter.** »  
(Hampaté Ba, Id : 247)
- (3) « je vous donne mon immense amour **pour qu'il** vous serve de respiration. » (Labou Tansi, Id : 61)

Dans ces énoncés, on dégage une variation normative entre la principale et la subordonnée finale. Elle débouche, bien souvent, sur une variation stylistique, qu'elle appelle quasi ordinairement de tous ses vœux. Cette variation stylistique du subjonctif repose sur la valeur temporelle de la simultanéité des actions verbales de la principale et de la subordonnée finale. La simultanéité temporelle peut engendrer plusieurs effets sémantiques comme rapidité, urgence, lorsque le verbe principal et le verbe subordonné sont, pour l'un, au présent de l'indicatif et, pour l'autre, au présent du subjonctif. La relation systémique entre présent de l'indicatif et présent du subjonctif crée des effets stylistiques de la rapidité. En effet, le groupe verbal de la principale motive la réalisation d'un acte présenté comme subordonnée finale. Par exemple, dans le septième énoncé, on remarque que le groupe verbal « veulent être gentilles » active la réalisation du but dans la subordonnée finale. Ainsi, l'action verbale de subordonnée « les aime » se réalise simultanément avec celle de la principale.

La variation normative du subjonctif peut devenir un fait stylistique, lorsque le locuteur fait une élection d'un système communicationnel et qu'il ignore d'autres systèmes possibles des variations dans l'emploi du subjonctif à travers une relation systémique entre la principale et la subordonnée finale. La présence d'un seul modèle, dans les variations temporelles entre la principale et la subordonnée finale, permet de conclure que la variation stylistique de la simultanéité est un fait de style constaté dans les écrits des romanciers francophone. Dans leur écrit, on remarque qu'ils n'emploient pas la variation temporelle de l'antériorité et de la postériorité entre la principale et la subordonnée finale. La variation stylistique peut introduire une innovation temporelle entre la principale et la proposition finale

### **3.2. Temporalité novatrice de la principale et de la subordonnée finale**

Le subjonctif réalise une variation stylistique moderne, lorsqu'il y a un écart novateur par rapport à la norme prescrite entre la temporalité verbale de la principale et celle de la subordonnée finale. Ainsi, on remarque la novation du subjonctif à travers cette structure : **Présentatif au présent + relatif + imparfait + pour que + présent**. Cette structure présente une hétérogénéité temporelle avec une variante temporelle sans actualiser dans l'énoncé : **Présentatif au présent + relatif + présent+ pour que + présent**. Selon un tel système, on pense que l'enjeu de la communication ne repose pas sur la variation normative mais sur la variation temporelle de l'écart stylistique. Dans

cette perspective, il est intéressant d'analyser une variation temporelle d'écart stylistique entre la principale et la subordonnée finale dans ces énoncés :

- (4) « **C'est en fait** les autres commerçantes **qui jetaient** l'eau de mer par terre **pour que** les clients ne **s'arrêtent** pas devant le commerce de ma mère. » (Mabanckou, *Demain j'aurai vingt*, p.96)
- (5) « **c'est eux qui faisaient** le commerce **pour que** les Ougandais **mangent** matin, midi et soir. » (Mabanckou, *Demain j'aurai vingt*, p.133)

Ces énoncés appellent une analyse sur le problème de la variation stylistique motivée par l'écart temporel entre la principale et la subordonnée. En effet, le système temporel entre la principale et la subordonnée finale présente une rupture avec la norme recommandée ou la variation normative, puisque le système temporel du présentatif « c'est » et du verbe à l'imparfait dans la subordonnée relative est jugé comme une transgression codique ou comme une variation temporelle par rapport à la norme standard. C'est pourquoi G. Gougenheim (Id, p.208) écrit : « Le présent peut constituer une simple variation stylistique avec un temps du passé ». Selon certains puristes, le présentateur devrait être à l'imparfait pour respecter la norme systémique de la concordance des temps dans des propositions principales avec des propositions subordonnées. Dans cette optique, on pense que le rejet ou l'ignorance de la norme permet à la langue de continuer son évolution en fonction de la naissance des variations stylistiques. Cette évolution est dictée par la création des usages nouveaux par des usagers.

En somme, le système temporel entre le relatif à l'imparfait et la subordonnée finale au présent n'obéit pas à la norme standard de la servitude temporelle régissant la principale et la subordonnée et favorise la naissance des variations qui pourront remplacer une norme altérée par des usagers et le temps. Une autre variation stylistique du subjonctif est observable dans l'usage de la proposition principale au passé composé.

#### **4. Verbe principal et variations diaphasiques du subjonctif**

La variation diaphasique est définie comme « une variation selon l'usage », elle repose, d'après l'étude de F. Gadet (Id, p.23), sur des « styles, niveaux et registres » qui relèvent d'un changement situationnel, stylistique et fonctionnel. En effet, on répertorie une variation diaphasique du subjonctif dans une subordonnée finale, parce que le verbe principal au passé composé peut engendrer des variations stylistiques du subjonctif avec la subordonnée finale. Ces variations normatives du subjonctif sont : variation du présent du



subjonctif, variation du passé du subjonctif, variation de l'imparfait du subjonctif et variation de plus-que-parfait du subjonctif.

Dans le cas de notre corpus, on remarque une double variation stylistique des temps entre la principale et la subordonnée finale dans des usages des écrivains francophones, ces variations stylistiques sont : a) la servitude temporelle et b) la liberté temporelle pour une nouvelle norme.

#### 4.1. Servitude temporelle du final *pour que* ou une variation du bon usage

La servitude temporelle désigne la norme de cohésion et le bon usage entre le verbe de la principale et de la subordonnée. Ainsi, deux travaux sur l'emploi du subjonctif nous indiquent des usages classiques entre le temps de la principale et celui de la subordonnée. Dans la première étude, *Grammaire du français*, D. Denis et A. Sancier-Château (Id, p.484) énonce cette règle classique : « Lorsque le subjonctif apparaît en subordonnée après une principale au passé ou conditionnel, la règle classique exclut l'emploi des subjonctifs présent et le passé composé, leur substituant obligatoirement ». Dans la seconde étude, *Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne*, J. Hanse (2000, p.244) précise la norme temporelle du subjonctif, lorsque la principale reste au passé en écrivant : « Lorsque le verbe principal est à un temps passé, le verbe subordonné, s'il est au subjonctif, en théorie, se met à l'imparfait s'il y a simultanéité ou postériorité par rapport au fait de la principale, au plus-que-parfait s'il y a antériorité par rapport au fait de la principale ou à un autre moment passé que l'on précise ». Selon ces travaux sur la norme du subjonctif dans les phrases complexes, on remarque que son application reste limitée dans le langage littéraire. Dans le corpus des romans littéraires, on note une faible occurrence de la norme, lorsque le verbe principal est au passé composé, comme l'indiquent ces exemples :

- (6) « **Il a suffi** qu'il revienne en Afrique **pour que** tout **soit bouleversé** dans ta vie et dans celle du foyer ! » (Guy Menga, *Case de Gaul*, p.16)
- (7) « Un effort tout particulier **a été donc consenti** par les éditeurs, **pour que** le prix public de l'ouvrage **soit uniformisé** au mieux sur l'ensemble des territoires de coédition » (Boris Diop, Id : 377)
- (8) « Nous **t'avons ignoré** pour que ton bourreau ne se **délectât** pas de ton sang. » (Makouta-Mboukou, Id, 1981 :113)
- (9) « Nous **avons brouillé** ta piste pour que tes poursuivants ne **touchâssent** pas leur récompense » (Makouta-Mboukou, Id, 1981 :113) .

En dépouillant ces énoncés, on répertorie deux variétés stylistiques des usages normatifs du subjonctif dans la proposition subordonnée finale. La première variété stylistique se construit selon ce modèle systémique : **Verbe principal au passé composé + pour que + verbe subordonné à l'imparfait**. Si on considère cet exemple : *Nous avons brouillé ta piste pour que tes poursuivants ne touchâssent pas leur récompense* » » (Makouta-Mbougou, Id, 1981 :113), on constate que le verbe principal est au passé composé, alors que le verbe subordonné finale est à l'imparfait du subjonctif. La relation entre le passé composé de la principale et l'imparfait de la subordonnée finale trouve son expressivité discursive de la valeur aspectuelle. Cette structure aspectuelle se fonde sur ce modèle : **aspect accompli (passé composé) à la principale + inaccompli (imparfait) à la subordonnée finale**.

La seconde variété stylistique repose sur le modèle suivant : **Verbe principal au passé composé + pour que + verbe subordonnée au passé du subjonctif**. Une telle structure est identifiable à travers cet énoncé : « *Il a suffi qu'il revienne en Afrique pour que tout soit bouleversé dans ta vie et dans celle du foyer !* » (Guy Menga, *Case de Gaul*, p.16). Par conséquent, le choix de la norme classique entre la principale au passé composé et la subordonnée à l'imparfait peut devenir la recherche du style institutionnel ou académique apprécié par une minorité des élites. Ces derniers rejettent toute altération des règles de fonctionnement de leur langue.

Par contre, d'autres usagers changent les habitudes linguistiques en forgeant de nouveaux usages codiques. Il serait intéressant d'étudier la variation aspectuelle accomplie de la principale en opposition de celle de la subordonnée.

#### **4.2. Aspect accompli et l'aspect inaccompli du subjonctif**

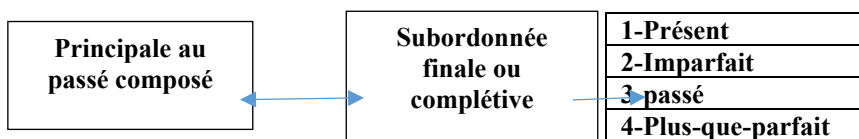
La norme classique entre la principale au passé composé et la subordonnée au temps recommandés du subjonctif est souvent abandonnée par les usagers novateurs et par des écrivains modernes qui emploient des signes de la langue non avec une servitude construite par le passé ou par la tradition institutionnelle de la langue mais avec l'accord du présent ou de l'évolution de la langue. En effet, les changements des normes temporelles entre la principale et la subordonnée répondent à la problématique de la variabilité du signe linguistique énoncée par Ferdinand de Saussure (1975, p. 193), lorsqu'il déclare : « l'immobilité absolue n'existe pas ; toutes les parties de la langue sont soumises au changement ; à chaque période correspond une évolution plus ou moins considérables ; le fleuve de la langue coule sans interruption ». Selon un tel constat, toutes les parties discursives subissent des changements et en particuliers le système temporel du subjonctif dans une phrase complexe. Cette

évolution temporelle du subjonctif, à travers des propositions subordonnées, est identifiable dans le corpus de la langue littéraire francophone. Ainsi, la nouvelle servitude entre le verbe principal et le verbe subordonné se construit selon cette variation : **Verbe principal au passé composé + pour que + verbe subordonné au présent**. Une telle unique norme temporelle présente beaucoup d'occurrences dans le discours littéraire, comme en témoignent ces énoncés :

- (10) « Mon père **a choisi** ce lieu pour que notre clan **prenne** un nouveau départ. » ( Dongala, 313)
- (11) « **J'ai choisi** un vol de nuit pour que **la fatigue fasse** le vide en moi. » Lopes, Id : 249)
- (12) « Le patron **a dû peser** de tout son poids pour qu'on **te prenne** quand même. » (Boris Diop, Id : 313)

Ces énoncés présentent une double observation stylistique à propos de l'usage du subjonctif dans une proposition subordonnée finale. La première porte sur le rejet des variations normatives comme l'imparfait du subjonctif, le passé du subjonctif et le plus-que-parfait du subjonctif. La rencontre temporelle entre le passé composé du verbe principal et le présent du verbe subordonné final est considérée comme une variété actualisée dans le français écrit dans l'Afrique francophone, puisque cette variation temporelle supplante d'autres manières d'employer le passé composé de l'indicatif avec des temps simples et temps composés du subjonctif que réclame cette norme systémique énoncée, dans *Nouveau traité du subjonctif de la concordance*, par Bescherelle (1861, p.10) . Le schéma suivant nous aide à savoir les possibilités d'employer le subjonctif si le verbe de la principale est au passé composé :

#### Schéma 2 : Variations normatives du subjonctif



En analysant un tel modèle systémique, on comprend que la norme classique autorise chaque usager à choisir quatre possibilités de variations temporelles, lorsque le passé composé de la principale est employé avec la subordonnée complétive ou finale à travers quatre temps du subjonctif comme le présent, l'imparfait, le passé et le plus-que-parfait. D'après les exemples cités

ci-haut, on constate que certains écrivains francophones abandonnent trois usages recommandés de la norme temporelle pour retenir une seule variété temporelle entre la principale et la subordonnée finale portant sur cette structure : **passé composé + pour que + présent du subjonctif**. La seconde observation se fonde sur l'actualisation discursive et énonciative du passé composé de la principale avec le présent de la subordonnée finale. Dans cette perspective, B. Buffard-Moret (1998, p.62) écrit : « Le passé composé appartient au système du discours, car son repère temporel est le moment de l'énonciation. Forme composée, il a une valeur aspectuelle d'accompli et souvent il indique que le procès achevé a un retentissement dans le présent du locuteur ». A titre illustratif, on peut considérer cet exemple :

(13) « **Je suis venue pour que** tu me **parles** des reines d'autrefois. »  
(Mukassonga, Id : 136).

La relation discursive entre le passé composé de la principale et le présent de la subordonnée finale forme une nouvelle norme moderne de la concordance. Cette nouvelle norme contemporaine semble remplacer l'usage classique considéré comme une technique du bon usage. Par conséquent, on remarque que la norme temporelle n'est pas un usage absolu et atemporel mais qu'elle est un emploi relatif et susceptible de changer ou de créer un écart par rapport au bon usage. C'est dans cette voie qu'il est intéressant d'étudier de nouveaux usages stylistiques du subjonctif employés à travers la subordonnée finale, lorsque le verbe de la proposition principale est soit au passé simple soit à l'imparfait soit au plus-que-parfait de l'indicatif.

Les variations temporelles du subjonctif montrent que les usages nouveaux traduisent l'altération des règles grammaticales et leur renouvellement par les usagers. Dans cette perspective, nous nous intéressons aux nouveaux usages du subjonctif dans l'énoncé littéraire francophone.

## 5. Usages novateurs et stylistiques du subjonctif

Les usages standards d'une langue subissent le sort de toute modernité, puisqu'ils règnent pendant un moment de l'histoire et qu'ils finissent par devenir désuets et bannis par de nouvelles normes du présent. Ainsi, des usages classiques du subjonctif sont considérés comme altérés par le temps et sont changés par la nouvelle habitude codique des locuteurs. C'est pourquoi, Ferdinand de Saussure (Id, p.194) écrit : « Les mots changent de signification, les catégories grammaticales évoluent ; on en voit qui disparaissent avec les forment qui servaient à les exprimer ». Outre cette thèse de Ferdinand de

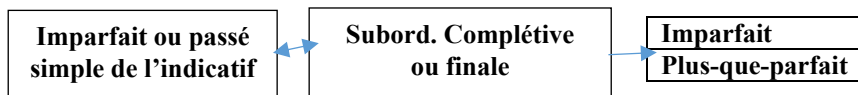
Saussure, l'étude de G. Gougenheim (Id, p.217) présente que l'imparfait du subjonctif et le plus-que-parfait du subjonctif ne sont pas une variation stylistique de la langue parlée mais de la langue classique et écrite en écrivant : « la langue parlée moderne ne connaît plus ni l'imparfait, ni le plus-que-parfait, qui sont remplacés respectivement par le présent et le passé ». Cette analyse mérite d'être nuancée, du fait que la langue littéraire méconnaît des usages de l'imparfait et du plus-que-parfait du subjonctif. Selon un tel constat sur le changement et l'évolution du système codique, il est sans intérêt d'examiner des nouveaux usages stylistiques du subjonctif au sein d'une proposition subordonnée.

Dans ce but, l'enjeu de notre analyse se focalise sur un usage ancien du subjonctif et deux variations du français dans l'usage du subjonctif : a) servitude subjonctive de la subordonnée finale avec la principale au passé, b) verbe principal au passé pour une subordonnée au présent, c) plus-que-parfait de la principale pour une variation diachronique.

### 5.1. Servitude temporelle de « pour que » avec la principale au passé

La servitude ancienne du subjonctif accepte deux variations normatives : une variation à l'imparfait et une variation au plus-que-parfait du subjonctif. Cette variation est observée entre la principale au passé simple ou à l'imparfait et la subordonnée aux temps recommandés (imparfait et plus-que-parfait) présente un usage minoritaire dans la langue littéraire au sein de l'espace francophone. Dans *Précis de syntaxe du français contemporain*, Walter von Wartburg et P. Zumthor (1958, p.233-234) rappellent cette règle temporelle : « Lorsque le verbe de la prop. Principale est à un temps passé ou conditionnel, le verbe subordonné se met à l'**imparfait du subjonctif** si l'action qu'il énonce est simultanée ou postérieure à celle dont il dépend (...) au **plus-que-parfait du subjonctif** si elle est antérieure ». Nous pouvons schématiser ainsi cette norme :

Schéma 3 : Servitude de la finale avec la principale au passé



Selon ce schéma, la norme de la concordance admet deux variations temporelles du subjonctif dans une subordonnée finale ou de but, lorsque le verbe de la principale est à l'imparfait ou au passé simple. En effet, beaucoup d'écrivains africains n'observent pas une telle servitude temporelle, mais ils

appliquent une nouvelle variété temporelle du subjonctif dans des propositions subordonnées. Dans notre corpus, nous avons identifié un seul écrivain qui demeure un serviteur du fixisme codique ou un usager du bon usage classique et ancien, il s'agit de Makouta Mboukou. Cet écrivain garde fidèlement des usages temporels du subjonctif employés avec des propositions subordonnées et il les emploie abondamment dans ses romans, c'est ce qui expriment ces énoncés :

- (14) « le régime de Nki **redoubla** de vigilance **pour que son diamant ne lui échappât** pas définitivement (Makouta Mboukou, Id:192)  
 (15) « Les parents **se privaient pour que** leurs fils **mangeâssent** » (Makouta Mboukou, Id : 82)  
 (16) « **Ils assumaient** les mêmes responsabilités, **pour que** les colons les **dévalisassent** mieux. (Makouta Mboukou, Id : 89)

Dans ces exemples, la norme classique exprimée dans une proposition subordonnée finale est observée à bon escient. En effet, la concordance des temps du subjonctif reste la norme qu'appliquent une minorité d'usagers. Ceux-ci veulent montrer leur motivation et leur fidélité à respecter le fixisme du code linguistique et ils se montrent comme des modèles dans l'emploi de la convention temporelle du subjonctif dans la proposition subordonnée. Dans l'espace francophone africain, on remarque que la norme du subjonctif avec des subordonnées semblent tomber en désuet et qu'elle est remplacée par un nouveau usage. L'exemple de l'usage du subjonctif avec ses normes classiques est perçu comme la nostalgie du bon usage. Dans cette perspective, dans *Précis de stylistique française*, J. Marouzeau (Id, p.89) a déjà souligné que l'usage de l'imparfait du subjonctif relevait du pédantisme ou du style burlesque, lorsqu'il écrit : « L'emploi de l'imparfait du subjonctif confère à l'énoncé un caractère artificiel, sinon pédant ou même burlesque ». Par contre, d'autres emploient la concordance du subjonctif dans des propositions subordonnées comme une variété de l'archaïsme ou de survivance de la langue académique. Dans ce but, on retrouve, dans le langage littéraire d'Alain Mabanckou, une rare occurrence de la règle du subjonctif dans une proposition subordonnée finale :

- (17) « L'avocat **avait plaidé pour que** nous **reconnaissons** tous à l'accusé le droit et la licence de divaguer » (Labou Tansi, Id : 13)  
 (18) « **Il se penchait** de temps en temps à la portière **pour que** tout le village **pût le voir.** » (Oyono, Id, 1956 :22)

- (19) « La nature même **semblait** coopérer **pour que** cette journée de fête **fût** sans joie. » (Mfouilou, Id, 1980 :88)

L'usage de la norme temporelle entre la principale et la subordonnée finale peut être compris comme l'actualisation de l'archaïsme temporel, puisque le locuteur actuel semble ignorer une telle règle de la concordance. Par conséquent, la servitude ancienne du subjonctif entre la principale et la subordonnée finale constitue une norme du passé et permet de saisir le changement et l'évolution de la langue française. L'abandon d'une telle règle engendre d'autres variétés temporelles entre la principale à l'imparfait et la subordonnée au présent.

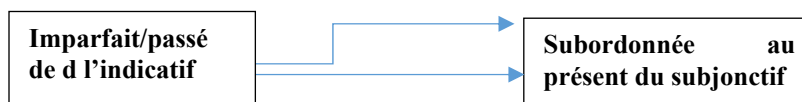
## 5.2. Verbe principal à l'imparfait et verbe subordonné final au présent

La concordance entre l'imparfait de la principale et le présent du subjonctif en subordonnée finale présente une double observation stylistique. La première montre que le verbe principal à l'imparfait devient un écart temporel et stylistique, lorsque ce verbe de la principale forme une concordance temporelle avec le présent du subjonctif dans une subordonnée finale, puisque l'imparfait du subjonctif est ignoré dans la variation stylistique du registre courant. Dans ce but, il est utile d'illustrer notre analyse par la thèse de J. Marouzeau (Id, p.124) selon laquelle « l'imparfait du subjonctif est étranger à l'usage courant, d'où un embarras quand la syntaxe nous impose la concordance des temps dans le passé ». Dans ses analyses, G. Gougenheim (Id, p.203) note que « dans la langue moderne l'imparfait du subjonctif est (...) sorti de l'usage ». La seconde observation suggère la nouveauté et l'évolution des règles grammaticales dans la chaîne discursive et codique. Ainsi, la norme orale de la concordance devient celle du langage écrit. Cette norme se traduit par le modèle systémique ci-après : **verbe principal à l'imparfait pour que+ présent du subjonctif**. Le système temporel « **imparfait/présent** » dénote une novation temporelle entre la principale et la subordonnée, comme le soulignent ces exemples :

- (20) « Aussi **s'arrangèrent-ils** pour que les analyses **établissent** une entérite nécessitant une hospitalisation prolongée. (Amadou Hampaté Ba, Id : 217)
- (21) « Virginia **se courba** avec grâce **pour que Skolastika puisse** saisir le panier. » (Mukassonga, Id : 130)
- (22) « **Pour qu'ils ne puissent** pas s'enfuir, on les **enchaîna**. » (M'fouilou, Id : 107).

Le présent du subjonctif de la subordonnée finale forme une variété temporelle et stylistique, lorsqu'il dépend du verbe de la principale à l'imparfait. Ainsi, bon nombre d'écrivains francophones emploient la nouvelle règle de la concordance du temps pour actualiser une action en cours d'accomplissement dans le passé et une action finale ou éventuelle dont elle dépend du présent du subjonctif.

#### Schéma 4 : Nouvelle règle de la concordance du temps



Ce schéma laisse remarquer que le présent du subjonctif devient la norme novatrice, parce qu'il forme une concordance de l'écart temporel avec l'imparfait ou le passé simple de l'indicatif. En effet, la variation du présent du subjonctif utilisée dans une subordonnée montre que le langage soutenu ne présente plus des enjeux stylistiques dans la communication écrite. Mais, le registre familier des usages temporels est actualisé dans le français des romans africains.

(23) « Ils **devaient** aller se faire massacrer **pour que le Grand Occident améliore** ses conditions de viol, de pillage, de vandalisme et d'oppression. » (Makouta Mboukou, *Dents du destin*, p.143)

(24) « Pourtant, **tu m'avais supplié** pour que **je te nomme** à ce poste. »  
Kadima, La Chorale, p. 234.

En analysant ces exemples, on peut énoncer deux raisons pour expliquer un tel phénomène stylistique de la variation sur la valeur temporelle du subjonctif. La première peut suggérer que tous les écrivains trouvent les règles de grammaire comme une barrière contre leur inspiration ou contre leur liberté d'écriture. Ainsi, leur motivation sera de forger une nouvelle manière d'écrire et d'actualiser les écarts et de les considérer comme une nouvelle norme. Cette nouvelle règle ou cet usage nouveau finit par le temps intégrer le



cercle du bon usage. La seconde souligne l'évolution des usages dans une perspective diachronique, car la norme ancienne, classique et minoritaire est rejetée ou abandonnée au profit de la nouvelle devenant populaire par le nombre des usagers. En bref, le présent du subjonctif est considéré comme une nouvelle norme standard dans la concordance de temps avec les temps du passé de l'indicatif issus de la proposition principale.

## Conclusion

Dans notre analyse stylistique, nous avons vérifié deux hypothèses des emplois sur le subjonctif du subordonnant « pour que ». Comme d'autres éléments du signe linguistique, le subordonnant « pour que » subit une variation diachronique dans ses usages temporels. De plus, il produit une variation stylistique, parce que les écrivains africains emploient des registres soutenus, courants et familier dans les usages des temps de la concordance entre la principale et la subordonnée finale ou de but. Dans cette perspective, nous avons abouti à deux résultats. Le premier a montré que le locuteur crée des variations stylistiques et temporelles du subjonctif dans une phrase complexe ou dans une proposition subordonnée finale et qu'il bouleverse des habitudes codiques dans l'usage du subjonctif employé à travers la proposition subordonnée finale. Dans l'espace francophone, bon nombre d'écrivains adaptent leur style aux exigences de la variété expressive du subjonctif. Cette variété du subjonctif est motivée par des facteurs temporels et sociétaux ou historiques. Le temps et la société peuvent influencer des locuteurs ou des écrivains pour abandonner des règles temporelles imposées par un moment passé de l'histoire et afin de renouveler des procédés temporels des verbes. Ces règles temporelles entre la principale et la subordonnée tombent en désuétude, parce que l'ignorance et le changement des habitudes stylistiques sont à l'origine de la naissance des variétés temporelles dans l'usage du verbe.

Le second a cerné que le présent du subjonctif devenait une seule variété dominante dans un système de subordination entre la principale et la subordonnée. Ainsi, on a remarqué que l'imparfait de la principale tisse une relation avec le présent du subjonctif, puisque l'imparfait du subjonctif est ignoré ou banni par l'usager dans son énoncé. Le système temporel entre imparfait de la principale et présent du subjonctif, longtemps jugé comme une variété du registre familier, fait son entrée dans une variété acceptable du registre courant. De même, le plus-que-parfait de la proposition principale se marie avec le présent du subjonctif de la subordonnée finale.

Les deux résultats des variations stylistiques sur le subjonctif exposés peuvent inaugurer une nouvelle recherche des normes temporelles du subjonctif

dans des propositions complétives et consécutives pour constater la possibilité des variations stylistique ou le respect des règles classiques de la concordance des temps dans le corpus des romans africains.

**Références bibliographiques :**

- Arrivé, Michel, Gadet, Françoise, 1986, *La Grammaire d'aujourd'hui : guide alphabétique de linguistique française*, Paris, Flammarion.
- Auger, Julie, 1988, « L'emploi des modes indicatif et subjonctif dans français parlé de la ville de Québec », Actes du colloque : Tendances actuelles de la recherche sur la langue parlée, Québec, Centre international de recherche sur le bilinguisme, pp. 27-33.
- Bergounioux, Gabriel, 1992, « Linguistique et variation : repères historiques », *Langages*, n°108, pp.114-125.
- Bescherelle, 1861, *Nouveau traité du subjonctif et de la concordance*, Paris, Librairie classique de Paul Dupont.
- Blanche-Benveniste, 1997, Claire, « La notion de variation syntaxique dans la langue parlée », *Langue française*, n°115, pp.19-29.
- Buffard-Moret, Brigitte, 1998, *Introduction à la stylistique*, Paris, Dunod.
- Charaudeau, Patrick, 1992, *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris, Hachette.
- Colson, Alicia, 2007, *Les Interventions pédagogiques sur les variations diaphasiques du langage : comment les observer ?* Mémoire de l'Université du Québec à Montréal.
- Conforti, Marielle, 2014, *Le Subjonctif en français préclassique, étude morphosyntaxique, 1539-1637*, Thèse de Doctorat unique, Université Paris-Sorbonne.
- Dauzat, Albert, 1954, *Le Génie de la langue française*, Paris, Payot.
- Damourette, Jacques et Pichon, Edouard, *Des mots à la pensée, Essai de grammaire de la langue française 1911-1936*, Paris, Artrey.
- Delatour, Y. et Jennepin, D., 2004, *Nouvelle grammaire du français*, Paris, Hachette.
- Demaizères, Colette, 1997, « Le subjonctif dans les commentaires de Monluc », *L'Information grammaticale*, n°74, pp.57-60.
- Denis, Delphine, Sancier-Château, Anne, 1994, *Grammaire du français*, Paris, Librairie Générale.
- Desagulier, Guillaume, 2005, *Modélisation cognitive de la variation et du changement linguistiques*, Thèse de Doctorat, Université Michel Montaigne-Bordeaux3.
- Dupré la Tour, Sabine, 1996, *Grammaire pour l'enseignement /apprentissage du FLE*, Paris, Didier.

- Gadet, Françoise, 1992, « Variation et hétérogénéité », *Langages*, n°108, pp.5-15.
- Gadet, Françoise, 1997, « La variation, plus qu'une écume », *Langue française*, n°115.
- Gadet, Françoise, 2007, *La variation sociale en français*, Paris, Ophrys.
- Gagnon, Sylvie, 1992, « Pour une modalité subjunctive ? », *Langues et linguistique*, n°18, pp.211-222.
- Garcia, Erica, 1997, « La portée de la variabilité », *Langue française*, n°115, pp.30-47.
- Godard, Danièle, 1992, « Le programme labovien et la variation syntaxique », *Langages*, n°108, p.51-65.
- Gougenheim, Georges, 1938, *Système grammatical de la langue française*, Paris, Artrey.
- Greimas, A.J., 1966, *Sémantique structurale*, Paris, Larousse.
- Gross, Maurice, 1978, « Correspondance entre forme et sens à propos du subjunctif », *Langue française*, n°39, pp.49-65.
- Guiraud, Pierre, 1980, *Essais de stylistique*, Paris, Klincksieck.
- Hanse, Joseph, 2000, *Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne*, Bruxelles, Duculot.
- Lachet, Caroline, 2009, « Le rôle du subjunctif et de l'indicatif dans le positionnement », *Maenia*, n°15, pp.313-335.
- La Fauci, Nunzio, « Le sujet des conjonctions de subordination finales », *Langue française*, n°77, pp.37-46
- Lamotte et Bescherelle, Aîné, 1841, *Grammaire de l'Académie, ou principes de grammaire française*, Paris, Librairie Ecclésiastique.
- Lebray, Thomas, 2012, *Variation linguistique et enseignement de la norme : l'exemple de la phrase interrogative*, Mémoire de l'Université de Nantes, d'Angers et du Maine,.
- Ledegen, Gudrun, et Léglise, Isabelle, 2013, *Variations et changements linguistiques*, <https://archives-ouvertes.fr>
- Marouzeau, Jule, 1969, *Précis de stylistique française*, Paris, Masson et Cie.
- Moignet, Gérard, 1981, *Systématique de la langue française*, Paris, Klincksieck.
- Molinié, Georges, 1989, *La Stylistique*, Paris, PUF.
- Nolke, Henning, 1985, « Le subjunctif, fragments d'une théorie énonciative », *Langages*, n°80, pp.55-70.
- Riegel, Martin, al., 1994, *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF.
- Siouffi, Gilles, et Raemdonck, Dan Van, 1999, *100 fiches pour comprendre la linguistique*, Paris, Bréal.
- Togebly, Knud, 1966, « La hiérarchie des emplois du subjunctif », *Langages*, n°3, pp.67-71.

- Tomassone, Robert, 2002, *Pour Enseigner la grammaire*, Paris, Delagrave.
- Velde, Roger G., 1973, *Introduction à la méthodologie structurale de la linguistique*, Paris, Nathan.
- Youssef, Natalia, 2012, *Proposition pour l'enseignement du subjonctif aux adultes arabophones*, Thèse unique, Université de Cergy-Pontoise.
- Wartburg, Walter, Zumthor, Paul, 1958, *Précis de syntaxe du français contemporain*, Berne, Francke.
- Winters, Margaret, 1991, « Subjonctif et réseau », *Communications*, n°53, pp.155-169.